

# APL nantes

N°66  
jeudi 14  
février

Bulletin regional de l'Agence Presse Liberation

Imprimerie speciale A.P.L. Directeur Maurice Clavel 14 rue de Bretagne Paris  
Nantes: "Librairie 71", 29 rue Jean Jaures. Abonnement IOF minimum à l'ordre  
de la "Librairie 71". Le numer: JF.



## SOMMAIRE

- ENTRPRISE 234 BÉLIGNÉ : tract C.F.D.T  
Historique de l'entreprise
- 5 PÉDERNEC : C'est pas fini !
- PAYSANS 6,7 Les paysans ont gagné leur procès contre  
la justice
- Mouvements REGIONALISTES : Communiqué à propos des dissolutions  
page 8
- PRESSE LIBRE : page 7 Klapperstein -- Court-Circuit - Lutte (CMRV)
- REVUE DE PRESSE : page IO et II
- SOLIDARITE : page 9 La Roche/Yon : 6 heures pour le Chili
- DOSSIER : GASPROM

## C A L E N D R I E R

NANTES : --Présentation de la pièce "Presqu'île à vendre"  
(entrée gratuite)  
13/2 : Centre Jean Macé (F.A.L) 90 rue Bonnefoy  
20/2 : Foyer Jeunes Travailleurs 3, Bd Vincent Gache  
27/2 : Sillon de Bretagne 18 av- des Thébaudières  
6/3 : Maison Jeunes Rezé allée Dauphine  
3/3 : débat Sillon de Bretagne "Mort ou Résurrection du Marais

-- Comité de Défense des Appelés et Comité de Soutien  
aux objecteurs de conscience appellent à 1 réunion pour  
discuter des possibilités du mouvement sur Nantes, le vendredi  
15 février au Café de la Bode à 20h 30 (en face le cinéma  
Versailles à Nantes.

--18/2 : Débat sur la justice avec la participation  
d'anciens détenus, d'avocats, de juges  
20h 15 Aumonerie du Lycée Clémenceau  
-- 1er Mars : Foyer des Jeunes Travailleurs (1er étage)  
21h A-G convoquée par le groupe de cinéma indé-

pendant de Nantes . ordre du jour :  
--choix définitif de la dénomination de l'association.  
--présentation des statuts.  
--Etude des moyens de financement.  
--calendrier des prochaines rencontres .  
--projets de réalisation et création de groupes de travail.  
--problèmes et progrès soumis par les participants.

LA ROCHE : 6h pour le Chili au centre St hilaire le 16/2 à 16h

SAINT-NAZAIRE : M.J.C. 33 Bd Victor Hugo  
cinéma : 16/2 DON GIOVANNI (érotisme et société)  
23/2 SEXOLOGOS (condition féminine à travers  
le cinéma)

variété : 20/2 Steve WARING.

conférence : 23/2 La Sexualité



LE TRICOTAGE DE BELLIGNE .

Lancé à grand renfort de publicité , cette entreprise fabriquait depuis Octobre 1972 des tee-shirts à BELLIGNE . Depuis peu , deux ateliers s'étaient ouverts à MAUMUSSON et à LA CORNOUAILLE .

110 personnes y étaient employées , principalement des femmes de la campagne environnante ( 22 communes dont Ancenis )

POTENTIEL DE L'ENTREPRISE :

des locaux loués à l'Evêché à titre provisoire ( 13 mois )

des machines qui n'appartiennent pas au patron , mais qu'il rembourse par un système de location vente ( lessing ) à une banque .

un personnel de bureau sans formation spéciale

un encadrement venu en partie de chez BOUSSIER où il avait des responsabilités moindres .

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le travail au rendement,

la SECTION C.F.D.T. l'a obligé à suivre la convention collective des TEXTILES . En outre , c'est elle qui a appris au PDG la législation de la Médecine du travail .

L'EVOLUTION DE LA SITUATION :

A cause d'une insuffisance d'approvisionnement en coton, l'usine de BELLIGNE est mise en chômage technique la semaine de Noël . Raison : c'est la seule à avoir fait grève le 6 Décembre .

Le travail reprend au ralenti du 2 au 23 JANVIER , avec des demi-journées de chômage à la CORNOUAILLE.

Le travail cesse alors , soit disant à cause du manque de coton , qui est attendu pour le 4 Février .

En fait le bilan a été déposé dès le 16 JANVIER .

Ceci n'empêche pas le PDG , M. LARNIER de proclamer aux ouvrières revenant au travail le 4 Février : " On vous rappellera dans la semaine .....

" si c'était une question de faillite , je n'aurais pas peur de vous le dire en face " .

Et le Mardi 5 , elles recevaient leur lettre de licenciement .

Si aucun patron n'est intéressé par un hypothétique carnet de commandes de 8 mois , 110 ouvriers et ouvrières seront définitivement au chômage dans une région où actuellement les perspectives du marché de l'emploi sont les licenciements collectifs .

Une fois de plus ce sont les ouvriers qui font les frais de

l'incapacité d'un patron .

Et l'augmentation du prix du coton stocké , qui en profitera ?  
En attendant qui est victime de la pénurie ?

AUJOURD HUI BELLIGNE..... DEMAIN ?

TRAVAILLEURS ORGANISEZ VOUS ET REFUSEZ

LES CHOIX DU PROFIT .....



HISTORIQUE DE LA LUTTE.

30 OCTOBRE 1972.

ouverture de l'usine de Belligné : salaires d'embauche ( 4,64 F SMIC)

JANVIER 1973.

Les filles faisant le rendement ou approchant gagnent 800 F de salaire, 200 F de prime, plus prime supplémentaire au-dessus du rendement (proportionnel à celui-ci)

FEVRIER 1973

gros écarts de salaire entre certaines filles: prime supprimée, abattements d'âge réappliqués à une fille faisant le rendement car le travail avait été mal fait (d'après la direction qui oublie de dire comment l'apprentissage s'est effectué)

MARS 1973

arrivée de la contremaître: régularisation de la situation au niveau des salaires.

- rendement pas atteint = 870 F
- rendement = 130 F de prime
- plus du rendement = prime de 5 F par 3600 Points (rendements) supplémentaires
- mise à la porte de 2 filles, puis réintégration de l'une d'elles
- intervention de la C.F.D.T = proposition de la direction de reprendre l'autre fille - refus de celle-ci. préavis de 8 jours payés.
- désignation délégué syndicale..

JUIN 1973

Salaire toujours à 870 F par mois (5 F de l'heure).

Abattements d'âge pour les moins de 18 ans en l'absence de rendement.

Retenue de salaire d'arrêt maladie d'un gars soi-disant "mensuel", mais heures supplémentaires pas payées depuis le début de l'année.

Demande d'élection de Délégués du Personnel. La direction veut attendre après les congés annuels. L'Union Locale d'Ancenis en fait la demande écrite et présente des candidats.

JUILLET 1973

Refus de faire des heures supplémentaires non-payées par le gars cité plus haut. Licenciement de ce gars-là. Intervention de la CFDT et mise au courant à l'Inspection du travail. L'inspecteur demande l'annulation de la lettre de licenciement avant de procéder à une enquête pour savoir si le licenciement doit être effectué.

Refus de la Direction d'annuler la lettre.

Enquête de l'Inspecteur et visite de l'usine: Refus du licenciement, procès verbal et mise en demeure pour effectuer les travaux nécessaires à l'hygiène et la sécurité dans l'usine, demande que les élections des délégués aient lieu avant le départ en congés, demande le respect de la Convention collective au sujet des salaires, à savoir 5,40 F après la période d'essai pour tout travail au rendement (tarif C.C.N. Octobre 1972).

La Direction maintient verbalement le licenciement, mais n'empêche pas le gars de se représenter au travail. Celui-ci est élu aux élections du 27 Juillet 1973.

Salaires : rendement pas atteint : 940 F

" " atteint : 60 F de prime.

plus du rendement : boni de 5,40 F par 3600 points supplémentaires.

AOÛT 1973



AOUT 1973

Retour des congés : intervention des Délégués du P. près de la Direction pour que le retard des 0,40 F de l'Heure (de 5 F à 5,40F) soit payé après 3 mois de présence. Refus, puis acceptation de la Direction pour cette régularisation, ainsi que sur l'incidence des Congés payés.

4

SEPTEMBRE 1973

Une chaîne uniquement travaille sur un modèle plus difficile. Les filles travaillent à ces modèles, mais elles seront payées comme les mois précédents où elles ont fait leur rendement. Dans les faits, au salaire de Septembre, les filles ont vu leurs primes supprimées. Explication des contremaîtresses : "Il y a un relâchement dans l'usine, les filles parlent trop et s'amuse quand elles (les contremaîtresses) sont parties manger" ect...

OCTOBRE 1973

Moins de travail à cause d'un manque d'approvisionnement en coton. Les déléguées demandent à ce que les primes de rendement soient calculées sur la moyenne de celles de Mai, Juin, Juillet. Ouverture de l'usine de la Cornuaille. L'augmentation d'Octobre (d'après la C.C.N.) n'a pas été effectuée. Intervention des délégués. Résultat: la régularisation sera faite au mois de Novembre 1973.

NOVEMBRE 1973.

Salaires :

Filles n'ayant pas eu précédemment de prime de rendement:  
Salaire au mois: 1011 F ; régularisation : 70 F.  
Filles ayant eu précédemment une prime de 60 F :  
Salaire au mois : 1010 F ; régularisation : 10 F (70F-60F d'Octobre)  
Boni variable.

1er DECEMBRE 1973 : Salaire remis le samedi midi alors que les autres mois, c'est la matinée du dernier jours du mois.

LUNDI 3 DECEMBRE 1973 "On ne reprend le travail que si l'on est payé normalement." Reprise du travail à 9H30. Réunion extraordinaire fixée au Mercredi suivant.

Après discussion difficile entre direction et délégués, un accord est signé en ce qui concerne les filles travaillant au rendement :

Après trois mois de présence, 5,80 F de l'H. à partir d'Avril, 6,25 F à partir d'Octobre.

DE prime de rendement, il y aura seulement le boni. (6,25 F par 3600 pts supplémentaires.)

Le Vendredi suivant, les délégués demandent à ce que la régularisation soit effectuée avant le 20 Décembre. La Direction veut revenir sur l'accord signé : 5,80 F si la fille ne fait pas le rendement,

6,25 F si elle le fait.

Boni supplémentaire variable.

La régularisation doit être faite sur le salaire de Décembre, mais possi- d'avoir un acompte avant le 20.

La Direction parle aux délégués des difficultés d'approvisionnement en coton: à la Réunion extraordinaire le 5 Décembre : si chômage technique, la Cornuaille sera touchée la première (sauf les filles travaillant précédemment à Bélligné ayant été envoyées à la Cornuaille).

6 DECEMBRE : Grève de la majorité des ouvrières de Bélligné, une seulement à la Cornuaille.

7 DECEMBRE : Si chômage technique, Bélligné sera touché en premier.

19 DECEMBRE : La Direction annonce qu'en raison du manque d'approvisionnement, les ouvrières de Bélligné seront mis en congé une semaine, qui sera déduite sur les congés annuels.

(Voir suite page 11.....)



5  
PEDERNEC - APPEL DE LA SECTION C.F.D.T. DES ABATTOIRS DOUX PEDERNEC  
(tract communiqué par un correspondant 12.2. 74)

PEDERNEC CA N'EST PAS FINI !

La grève déclenchée le 4 Décembre continue -

Vendredi 25 Janvier à Rennes, réunion d'une commission de conciliation Doux, faisant preuve d'une opposition néprisante et maladroite, ne fait aucune proposition nouvelle. Espère-t-il un pourrissement du conflit ?

Lundi 28 Janvier, à la mairie de Pédernec, assemblée générale des grévistes. Leur détermination est exprimée dans un vote à bulletin secret : à l'unanimité (loins une voix) "nous continuons la grève".

Les travailleurs de Pédernec l'ont dit et le redisent : ils se battent pour leur DIGNITE et leur AVENIR. Ils ont conscience de l'enjeu de la lutte : c'est aussi l'amélioration à plus ou moins long terme des salaires et des conditions de travail dans l'industrie de la viande, dans les abattoirs de volailles en particulier.

Le conflit entre dans une phase nouvelle qui sera probablement décisive. Il vous concerne tous dans la mesure où il essaie d'être un pas en avant vers plus de justice. Ce combat est aussi le VOTRE

PLUS QUE JAMAIS NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN - AIDEZ-NOUS

Pour la solidarité financière : CICA des C. du N. CCP 7 66 Rennes  
Pour comité de soutien salariés Doux n° 10.04433.4 Crédit Agricole  
Guingamp

La solidarité, c'est aussi participer aux fêtes organisées au profit des grévistes : en préparation, fête du soutien 16-17 Février.

-----  
Dans la Presse : Vendredi 8 / 2 : Conflit PEDERNEC

Un médiateur a été désigné par le préfet pour tenter de dénouer le conflit qui dure depuis 9 semaines et remettre peut-être en question le projet des grévistes d'ouvrir leur "propre abattoir de volaille" à la fin de la semaine. Ils ont également mercredi soir stoppé "L'ARMOR" en gare de Guingamp pendant une demi-heure.

D'autre part un jugement a été rendu à la suite d'une mise à pied par la direction d'une ouvrière de Plouray (56). L'ouvrière a eu gain de cause. "Elle pourra avoir accès à l'usine, et ce, si besoin est, avec l'appui de la force publique" précise l'ordonnance. Pour la 3ème fois depuis le conflit, la direction S.A. DOUX a été condamnée aux dépens.

Samedi 9 / 2 : Un abattoir clandestin est ouvert par les grévistes. L'abattoir est dans un lieu secret. Hier ils en ont tué plusieurs centaines avec les moyens du bord. Même s'ils ne travaillent pas tous les jours, ils compenseront ainsi leurs pertes de salaires.



## LES PAYSANS ONT GAGNE LEUR PROCES CONTRE LA JUSTICE

Rappelons les faits. Un métayer face à un comte

Depuis plusieurs années un sérieux litige opposait la veuve JAUSSEAU et son fils Filbert au comte Od'lant qui les avait comme métayers sur la commune de Guenrouet. La famille Jauseau pour régler ses problèmes avait à plusieurs reprises fait appel au conseilerg général et député de la région sans aucun résultats (ils préféreraient sans doute comme allié un comte à une pauvre veuve) Après plusieurs procès la famille Jauseau s'est vu condamner en appel à Rennes à de la prison avec sursis et à verser 1.200.000 anciens francs au Comte Od'lant. Bien que Gilbert Jauseau était syndiqué à la F.F.A (C'EST l'union cantonnale de St Gildas des Bois qui a pris sa défense. Cinq délégués syndicaux sont allés au chateau du comte pour le rencontrer. Il a refusé de les recevoir. Une manifestation a aussitôt été organisée à son domicile. Elle a regroupé 350 personnes presque toutes du canton.

Pour appeler à cette manifestation un tract intitulé " Racket des Temps modernes" avait été distribué. Ce tract signé de 5 responsables de sections syndicales portaient entre autre : Que le jugement rendu à Rennes était injuste...etc... et se terminait par une phrase de La Fontaine " Selon que vous serez puissants ou misérables les jugements de Cour vous seront blancs ou noirs."

### JUSTICE DES RICHES OU CELLES DES PAUVRES

Quelques jours après, Paul Martin de Missillac et Alfred Rouleau de Guenrouet ont été inculpés sous le motif "Avoir jeté le discrédit sur la justice Pourquoi 2 inculpés sur 5 signataires ? sans doute étaient ils plus vulnérable

Ils sont passés le 8 Mai au tribunal à St Nazaire assurant eux-même leur défense. Pendant le procès, un meeting de soutien qui regroupait 400 personnes avait lieu à St Gildas des Bois. La veille une pétition de soutien qui portait environ 350 signatures avait été remise à la gendarmerie. Pendant le meeting au cours d'un procès populaire les 400 présents ont acquitté les inculpés. A St Nazaire ils ont été condamnés à 15 jours de prison avec sursis et 100.000 F. d'amende. Aussitôt la décision a été prise de faire appel. Le procès a eu lieu à Rennes le 19 décembre en présence de 100 personnes. La défense a été assurée par Leclerc de Paris qui devant les magistrats a vraiment fait pendant 45 minutes le procès de la justice. Résultat : ils ont été acquittés tous les 2, la Cour laissant entendre que les paroles de La Fontaine ont au fil des ans perdu de leur valeur valeur.

En conclusion, pour nous c'est une de nos plus grandes victoires car cela prouve qu'une fois de plus en prenant la défense des pauvres contre un riche nous étions dans la vérité et la justice. Cette action nous a aussi permis de découvrir de nouveaux terrains de lutte et d'autre part de faire reculer la justice sur son propre terrain.

Un paysan du Canton de St Gildas des Bois

N.B Un ordre de saisie a été lancé depuis plusieurs mois sur les biens de Gilbert Jauseau pour retrouver les 1.200.000 revenant à Od'lant. A ce jour rien n'a été fait (est-ce qu'une fois de plus la justice aurait peur des réactions des paysans?)

### NOUVEL EPISODE A SAINT GILDAS DES BOIS

A la suite d'une battue sauvage au Bois de Reslin en St Gildas des Bois 5 agriculteurs ont été poursuivis en justice à St Nazaire le 1er Février

Cette battue avait eu lieu au mois de janvier 73 et 3 sangliers (un mâle et 2 femelles ) ont été abattus-on se laisse entendre qu'ils avéient été achetés chez le chatelain du coin qui est conseiller Général et éleveurs de sangliers mais ce n'est sans doute pas vrai?-

L'année précédente, au cours également d'une battue sauvage, 9 sangliers sur 14 avaient été abattus.



7

inutile de préciser la colère du pharmacien qui est le locataire de la chasse . Il a donc porté plainte par l'intermédiaire d'un garde chasse .

Pendant le procès une manifestation avait lieu à Saint Gildas des BOIS QUI S'EST TERMINE PAR une visite du pharmacien . Là publiquement devant la presse , les flics et un RG , nous avons dit que quelque soit la condamnation des 5 gars nous referons des battues sauvages tant qu'il y aura dusanglier pour ravager nos récoltes .

A Saint Nazaire ilsont tous les 5 été acquittés . Pour nous c'est une nouvelle victoire contre un riche , mais ne nous réjouissons pas trop des vic toires car demain tous ces nuisibles : véctcs , experts , notaires , sangliers, soient encore sur notre route .

P.S Il faut lire par "battues sauvages " , toute battue qui n'est pas très officielle. Nous avons remarqué qu'au cours ccurs des battues officiel les , avec lieutenant de louveterie , nous ne trouvions jamais de sangliers. Motif : le garde et le lieutenant de louveterie lachaient leurs chiens la veille pour chasser les sangliers vers d'autres forêts .

un pays an du canton de Saint GILDAS des BOIS .

LU DANS APL BELGIQUE . 31 . I . 74 .

POUR SON QUATRIEME PROCES KLAPPERSTEI 68 A REUNI LA PRESSE LIBRE.

" Ce numéro sera le derhier si ..... " pouvait - on lire sur la couvertu re du mensuel d'informations du Haut - Rhin de février 1974 . Ce mensuel, 16 pages , tirant à 10.000 exemplaires compte plus de 6000 abonnés après 18 mois de parution .....

....Marcellin pènsuit MR SALLENT , directeur de K68 pour diffamation et injures (ndlr ces termes , notons - le au passage , sont contradictoires en matière juridique ) . Le commissaire MASSET avait été traité de " sheriff" provocateur" et de "pauvre mec" dans un article décrivant la manifestation du 16 Décembre 1972 .

Après la lecture de l'acte d'accusation , le Président du Tribunal de grande instance lut la fiche des renseignements généraux concernant Salient . On le qualifiait d'"agitateur tous azimuths" . Suit alors un témoin qui se plaint de coups de pieds reçus au commissariat.

.... Alain Geismar , Alain Jaubert , et Bernard Langlois vinrent témoigner à la défense .

... Le pasteur Galand rappela les 7 cas de violences commis par le commissa saire Masset et les plaintes qui furent déposées . Le Bâtonnier , représen tant la partie civile , accusa le Pasteur de mensonges et fit un por trait de Masset . Tout y passa : fils de la classe ouvrière, respectueux du travail , de la patrie et de la famille , une carrière de fonctionnaire dcci le et discipliné, bon père de famille , 3 enfants.

Pour la défense , Me Albin montra les changements d'attitude de la police et la répression anti :- ouvrière accrue depuis l'arrivée du commissa re Masset ,Mââtre Leclerc fit étét de la carrière de Masset , de son arri vée tardive dans la résistance lorsque le vent tourna , des dures répress sions qu'il fit subir aux Malgaches et des plaintes déposées contre lui, lorsqu'il fut muté à Avignon .



Le mercredi 30 janvier le gouvernement a dissous quatre mouvements régionalistes: le FPCL, l'INBATA, le FLB-ARB et le FLB-INS.

QUI SONT CES MOUVEMENTS DISSOUS ?

Ces mouvements sont tout à fait hétérogènes politiquement. Cela va des autonomistes purs, (FPCL, FLB-ARB), aux organisations qui se réclament du socialisme (FLB-INS)

LE SENS DE CETTE MESURE RÉPRESSIVE.

Cette mesure marque une nouvelle escalade dans la politique répressive du pouvoir. Face aux luttes ouvrières et populaires, Marcellin-Pompidou montrent clairement qu'ils n'ont qu'un moyen de se maintenir au pouvoir, qu'un moyen d'unifier la bourgeoisie autour d'eux: utiliser la matraque. Et s'il le faut en créant un climat d'insécurité, de tension: qui a bien pu déposer cette bombe au palais des Congrès à Lyon, la veille du passage de Messmer???

Pour nous, si nous sommes totalement solidaires de ces organisations face à la répression, il ne peut s'agir de les soutenir toutes politiquement mais de mettre en évidence la signification réelle de cette mesure.

-- c'est une atteinte aux libertés démocratiques élémentaires, démocratiques. Bientôt n'auront plus le droit d'exister que ceux qui acceptent le jeu du pouvoir.

-- c'est une attaque contre ceux qui se réclament du socialisme.

c'est une attaque contre les minorités opprimées dans le cadre de l'état fort. Le Joint français, la guerre du lait, aujourd'hui Pédermec, ont en effet marqué l'éveil des mouvements populaires contre l'état centralisateur.

c'est une attaque contre tous ceux qui développent une solidarité internationale entre opprimés, comme le font certains de ces mouvements en apportant un soutien matériel aux militants révolutionnaires basques et espagnols.

Ainsi un des objectifs principaux est de resserrer les liens avec la dictature franquiste en poussant les militants basques réfugiés en France.

ORGANISONS LA RIPOSTE.

Il ne s'agit pas d'un acte "folklorique" de la part du pouvoir, il ne s'agit pas non plus d'une mesure inefficace contre des mouvements destins, mais bien d'une nouvelle attaque contre ceux qui luttent contre le régime actuel. C'est pourquoi la riposte doit être la plus large, la plus massive et la plus unitaire possible.

HALTE A LA REPRESSION LIBERATION IMMEDIATE DES EMPRISONNÉS.

VIVRE LE DEVELOPPEMENT DES LUTTES POPULAIRES en Bretagne, en Corse, au Pays basque.

DROIT D'ASILE POUR LES REFUGIES REVOLUTIONNAIRES BASQUES.

DEHORS POMPIDOU MESSMER MARCELLIN.

Comités d'action Breton Nantes Comité de lutte des Batignolles-Politique hbd Rouge Organisation communiste Révolution PSU PLC

Prochaine réunion jeudi 14 février à 20H 30 local de Libération pour organiser un FEST NOZ de solidarité sur le thème "luttes populaires face à l'état fort".



9

LA-ROCHE-SUR-YON- 6 HEURES POUR LE CHILI - (extrait du bulletin n° 3  
du Collectif Marxiste Révolutionnaire de Vendée, 6 cité Enrilise,  
85000 La Roche Sur Yon)

Il s'appelle Victor JARA, son nom est au bas de nombreuses chansons populaires chiliennes. Sa voix, elle est ici, en France, chaude et présente sur le disque de "POLITIQUE HEBDO"; bien plus que présente, elle chante pour demain la REVOLUTION. Et pourtant ...

Pourtant, un jour de Septembre, JARA le chanteur, JARA le guitariste est conduit devant un officier. C'est un officier, un de ceux dont on nous a affirmé la-bas, comme on continue à nous l'affirmer ici, qu'il est "loyaliste", "constitutionnaliste". Un ordre bref : JARA est saisi par quatre soldats, l'officier, le commandant loyal d'une **armée loyale, brandit une hache et lui tranche les deux mains** : "chante, maintenant", hurle-t-il en piétinant le corps jeté à terre par la douleur. Victor JARA titubant, se relève et entonne l'hymne de l'Unité Populaire. Un autre ordre bref : une rafale de fusil mitrailleur.

Une rafale, des milliers de rafales, un mort, des milliers de morts affreusement torturés.  
Nos coeurs, nos tripes se serrent à en crever de chagrin, de pitié et de colère.

Mais déjà notre bourgeoisie française voudrait faire silence sur ces crimes-là, acclimater l'opinion à la nécessité des bonnes relations diplomatiques avec les régimes fascistes chiliens, comme espagnols ou grecs, acclimater l'opinion à la nécessité de mater les réfugiés politiques.

Nous ne tolérerons pas, et, surmontant notre émotion, c'est lucidement politiquement que nous organiserons la lutte :

- 1- pour continuer à dénoncer tous les crimes fascistes au Chili comme en Espagne, en Uruguay comme en Grèce.
- 2- pour dénoncer le rôle néfaste de la social-démocratie qui offre la classe ouvrière en pâture au prétendu "légalisme" de la police et de l'armée du capital
- 3- pour contribuer de toutes nos forces au soutien concret à la résistance chilienne comme nous l'avons fait jusqu'ici (2 000,00 F)

C'est pourquoi nous appelons à participer aux "six heures" pour le Chili organisées par le COMITE DE SOUTIEN A LA LUTTE REVOLUTIONNAIRE DU PEUPLE CHILIEN, le samedi 16 Février à 16 heures au Centre Saint-Hilaire à la Roche Sur Yon : avec la participation du chanteur Jehan JONAS, les interventions politiques des leaders nationaux du Comité de soutien et de membres du MAPU, avec la projection du film "Septembre Chilien", avec les forums divers organisés sur "la voie pacifique de passage au socialisme et l'expérience chilienne", sur "l'armée de guerre civile en France", sur l'Espagne, sur l'Indochine.

C E N T R E   S A I N T   H I L A I R E

1 6   F E V R I E R   A   1 6   H.

F O R U M

C I N E M A

C H A N T E U R



Salaire de décembre : régularisation faite seulement pour les filles ayant fait le rendement dans l'année. Quelques uns gagnaient 1 000 f et 1 500 f par mois, augmentation pour eux mais pas de régularisation de salaire. Pas mention de congés payés sur le bulletin de paye.

A SAVOIR AUSSI

Les travaux d'aménagement et de sécurité ne sont toujours pas effectués. On ne sait nullement comment sont calculés les rendements : les mêmes filles le font ou ne le font pas selon les modèles qu'elles ont à faire. Il y a aussi quelques ouvrières débiiles légères ; le salaire horaire de septembre de l'une : 4,86 f

REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE

Vendredi 8 / 2 : GREVE POUR LA DIGNITE EN MAYENNE / 12 TURCS LICENCIES !!!

A LAVAL, l'attente continue pour les 36 travailleurs Turcs, les 3 Pakistanois en grève depuis 11 jours. Hier matin, 12 d'entre eux (encore en situation irrégulière) ont reçu de Paris leur licenciement. Prétexte de l'entreprise Desquenne et Ginal : la direction de la main-d'oeuvre et du travail des Yvelines vient de refuser les contrats en suspens.

Les grévistes ont donc décidé la poursuite du mouvement jusqu'à ce que l'ensemble des contrats ait été régularisé.

Samedi 9 : LES 12 TURCS LICENCIES SERONT REEMPLOYES DANS LES YVELINES

Par ailleurs les 12 Turcs licenciés grévistes ont désigné en référé leur employeur à comparaître devant le tribunal de grande instance, estimant que celui-ci n'avait pas le droit de les licencier en cours de grève.

Lundi 11 : LA CFDT DES BATIGNOLLES S'INQUIETE DU RETARD QUE PRENNENT LES SALAIRES ET LA REDUCTION DES EFFECTIFS.

Réduction de près des 2/3 en deux ans, les syndicats condamne l'attitude de la direction. Pour parvenir à ses objectifs, elle a joué sur la sélection des jeunes rentrant du service militaire, elle a prodigué une politique salariale au rabais entraînant de nombreux départs ainsi que des licenciements individuels qui apparaissaient comme une répression contre les syndicalistes. SALAIRE = retard croissant par rapport aux autres chantiers, chiffré par la CFDT à plus de 1 franc de l'heure, prime comprise. Mensualisation en retard. Répression de la direction qui cherche à isoler le personnel de ses délégués. Mise à pied, déclassement.

Suppression ou déplacement de certaines fabrications non rentables. La CFDT s'élève également contre la décision de donner l'autonomie de gestion à chaque fabrication. Elle redoute avant tout ce qui lui apparaît comme un début d'éclatement entraînant le dispersément des salariés par deux trusts puissants.

Vendredi 8 : DEBRAYAGE AUX ATELIERS ET CHANTIERS DE BRETAGNE.

Les travailleurs de ACB ont débrayé vendredi pour exiger de la direction des solutions concrètes à leurs revendications, augmentation du pouvoir d'achat, réduction du temps de travail, 13 ème mois... La direction a déclaré rester sur ses positions. La CGT et la CFDT appellent les travailleurs à poursuivre leur action.

Jaudi 7 : DEBRAYAGE CHEZ CARNAUD NANTES

Pour protester contre l'intransigeance patronale face à la revendication, la direction remettant en cause les avantages acquis, et en particulier le pouvoir d'achat.



DIVERS - DIVERS

Les problèmes hospitaliers : à l'hotel Dieu, le restaurant prévu pour 40 personnes doit en servir 800 ~~1/2~~! La CFDT s'élève contre l'augmentation de 12 % alors que dans le même temps les salaires n'ont augmenté que de 9 %. Elle exige également un plus large accueil, par l'ouverture de restaurants annexes.

PAYSANS - PAYSANS

MANIFESTATION PAYSANNE DEVANT LA PREFECTURE DE NIORT (2 SEVRES)

Lundi 11/2 : les producteurs de lait et viande des 2 sèvres ont vendu eux-mêmes leurs produits à Niort samedi matin. En même temps se tenait 2 meetings organisé par la FDSEA et le CDJA sur les revendications de la profession. Au terme de cette réunion, plus d'un millier de personnes marchèrent sur la préfecture avec deux remorques trainant la carcasse de 2 génisses destinées au préfet ! Ne voyant pas arriver le préfet, ils forcèrent un barrage de police. Les gendarmes lancèrent des grenades lacrimogènes blessant 4 manifestants.

Mardi 12 : lors de la charge de la police, une grenade a déchiqueté la main d'un agriculteur. On craint qu'il ne puisse en retrouver l'usage.

PROCES DE KLAPPERSTEI (suite)

Le prononcé du jugement a été renvoyé au 28/2. Masset réclame 50 000 F de dommages et intérêts. Ce procès fut l'occasion d'un grand rassemblement de la presse libre. Plusieurs meetings débats furent organisés sur la presse, sur la police, sur la presse libre et les éditions Maspéro, dont on sait qu'elles sont à nouveau f appées à la suite de l'interdiction d'un nouveau livre sur le Zaïre, "l'assenscionxde Mobutu", de Jules Chomé, avocat bruxellois et ce toujours sous décision arbitraire de Marcellin, comme "ouvrage de provenance étrangère"...

COURT CIRCUIT : Le supplément régional au journal LIBERATION est paru. Prix 1 F En vente à la Librairie 71,29 rue Jean-Jaurès Nantes, et au local de LIBERATION, 51 rue de la Montagne. La semaine prochaine paraîtra le texte de présentation élaboré par l'équipe de LIBERATION.

LUTTE : Bulletin du collectif Marxiste Révolutionnaire de Vendée. Le N° 3 est paru. Adresse : C.M.R.V., 6 cité ENRILISE 85 000 La Roche sur Yon.

TRIGNAC . CARAVELAIR TRIGANO . SEMM.

Il faudrait un miracle pour que la SEMM , principale unité de production des caravanes "Caravelair" échappe à la liquidation. L'échéance , repoussée de mois en mois depuis l'été dernier , ne devrait cette fois pas dépasser les premiers jours de Mars .La menace d'une crise sociale qui pourrait bien sortir des limites de l'entreprise pour gagner la région nazairienne se fait donc plus précise à Trignac .

Depuis 1971 , date de la reprise de l'affaire par André Trigano, la SEMMA pour actionnaires la compagnie Trigano ( 80%),et la SNIAS (20% ),et la compagnie Trigano , c'est la famille Trigano elle même (51% du capital, le Crédit Lyonnais (13%) , Roussel UCLAF(13%°), les 10% restants allant à un groupe bël ge...

Très probablement sur intervention au plus haut niveau , le Crédit Lyonnais, en tant que banquier du groupe Trigano , acceptait de "faire un effort" pour la SEMM. C'est que les choses prenaient une vilaine tournure en ce mois d'août 1973.

L'affaire LIP était à son apogée et les pouvoirs publics ne souhaitaient guère voire un front social comparable s'ouvrir dans la région nazairienne. D'autant qu'en novembre allait se t nir à Nantes les assises nationales de l'UDR consacrées ... aux problèmes sociaux.



NANTES - DOSSIER GASPROM - (communiqué par l' A.P.T.S.)

"FERME, FAUTE DE SUBVENTIONS, le GASPROM DEMANDE LA CREATION RAPIDE D'UN COMITE D'ACTION SOCIALE POUR LES IMMIGRES.

Comme on le sait, le GASPROM a, faute de subventions, été mis dans l'obligation de fermer ses locaux, d'interrompre ses activités d'assistance sociale près des travailleurs immigrés et de licencier ses 5 salariés permanents ou semi-permanents.

L'action des militants n'en continue pas moins. Lors de leur dernière assemblée générale, ceux-ci ont demandé à une commission d'étudier la mise en place d'une nouvelle structure d'accueil pour les travailleurs immigrés de Nantes. A la suite du travail de cette commission, le GASPROM se prononce pour l'application rapide des circulaires officielles concernant "la constitution des comités consultatifs départementaux d'action sociale au profit des travailleurs étrangers"

D'après les textes, ce comité constitué d'un grand nombre de partenaires (administration, organisations syndicales, patronales et ouvrières, associations) doit donner son avis sur la création et le fonctionnement d'un réseau d'accueil. "Nous nous étonnons, disent les militants, que ce comité consultatif, demandé depuis Juillet 73 et concernant 12.000 travailleurs étrangers à Nantes, n'ait pas été constitué plus tôt. Cette consultation d'un éventail assez large de partenaires concernés, doit permettre la création d'une structure officielle assurée de durer, où les salariés pourront obtenir une sécurité d'emploi et des garanties supérieures à ce qu'offrait une association suspendue à des subventions aléatoires."

Dans une lettre, le GASPROM demande donc à divers organismes sociaux d'intervenir auprès du Préfet pour obtenir la constitution du Comité.

Il est en effet urgent que puissent se poursuivre et même se développer les différentes activités qu'avait mis es sur pied au fil des années le groupement : bureau d'accueil de la rue des Hauts-Pavés, le foyer de premier accueil de Roche Mauric e , les permanences sociales des foyers SONACOTRA. De même, ne doivent pas disparaître les différentes actions menées pour le logement des immigrés, l'aide aux familles, la scolarisation des enfants, etc...

Pour l'heure, tout cela est arrêté et, paradoxalement, alors que tout le monde semble sensibilisé aux problèmes de l'immigration, on retourne à Nantes à une situation qui était celle d'il y a une décennie, alors qu'il n'y avait... rien.



16 Janvier 1974

NOTE SUR LA POSITION ACTUELLE DU GASPROM

-----

Comme vous avez pu l'apprendre par la PRESSE, le GASPROM a été mis dans l'obligation de fermer ses locaux et d'interrompre ses activités d'assistance sociale près des travailleurs immigrés. Faute d'argent, les cinq salariés permanents et semi-permanents de l'Association ont été licenciés et des activités onéreuses ont été arrêtées, mais l'action des militants du GASPROM continue.

L'Assemblée Générale du 12 Janvier a demandé à une Commission d'étudier la mise en place d'une structure d'accueil pour les Travailleurs Immigrés à Nantes, à la suite de ce travail, le GASPROM souhaite l'application des circulaires ci-jointes DSM n° 06-73 du 27 Mars 1973 - PSN N° II-73 eu 12 Juin 1973, n° IO-73 du 30 Mai 1973 sur la

"CONSTITUTION DE COMITES CONSULTATIFS DEPARTEMENTAUX D'ACTION SOCIALE AU PROFIT DES TRAVAILLEURS ETRANGERS"

Ce Comité, constitué d'un grand nombre de partenaires (administration, organisations syndicales, patronales et ouvrières, associations) doit donner son avis sur la création et le fonctionnement d'un service d'accueil.

Nous nous étonnons d'ailleurs que ce comité consultatif démarré depuis juillet 1973 et concernant 12.000 travailleurs étrangers à Nantes n'ait pas été constitué plus tôt. Cette consultation d'un éventail assez large de partenaires concernés doit permettre la création d'une structure officielle assurée de durer où les salariés pourront obtenir une sécurité d'emploi et des garanties supérieures à ce qu'offrait une association suspendue à des subventions aléatoires.

Nous sommes persuadées que vous êtes intéressés par cette mise en place rapide et nous vous demandons donc d'intervenir près de Mr. le Préfet pour la constitution de ce comité. Le GASPROM est à votre disposition pour vous donner toutes précisions sur ce qu'était son action d'aide sociale dont voici un court résumé.

I°- BUREAU D'ACCUEIL (9, rue des Hauts Pavés)

Ouvert tous les après-midis de 15 H 30 à 20 H.

Personnel : I animateur social à temps plein  
I secrétaire sociale (dactylo) à mi-temps

Fréquentation : 60 passages en moyenne par semaine

Problèmes résolus :

- accueil des primo-arrivants; recherche de leur hébergement
- solution des dossiers concernant différentes administrations (Sécurité Sociale, Allocations Familiales, Agence pour l'Empli, P & T, Préfecture, Police, (cartes de séjour, de travail), Bureau d'Aide Sociale, Office HLM

.../...



.../...

- traductions de documents administratifs
- liaison avec les assistantes sociales de quartiers
- coordination des groupes de bénévoles de quartiers

2°- FOYER DE PREMIER ACCUEIL (52, Bd du Maréchal Juin)

Nombre de lits : 12, répartis en deux chambres

Personnel : 1 animateur social à temps plein chargé de l'hébergement (repas du soir, petit déjeuner) et de la solution des problèmes posés par les hébergés (carte de séjour, de travail, recherche d'un emploi, etc ...)

Budget annuel : 50.000 F

Nombre de passagers en 1973 : 193, dont 105 pendant plus de 10 jours

3°- PERMANENCES SOCIALES FOYER SONACOTRA

Tous les mardis soirs de 19 h 30 à 22 h 30

4 ou 5 personnes reçoivent les habitants du foyer et d'autres étrangers du quartier.

Dossiers traités (200 dans l'année)

- demandes de logements
- demandes d'introduction des familles
- dossiers chômage ASSEDIC
- Contentieux sur des problèmes de travail, orientation vers Syndicats et Prud'hommes,
- Sécurité Sociale : immatriculations (employeurs négligents)
- C.A.F. : changements de Caisse suivant les changements d'entreprises, raisons du retard dans le versement des prestations, procurations pour éviter aux travailleurs immigrés de perdre du temps aux guichets. Beaucoup de difficultés pour les T.I. isolés ayant leurs familles au pays.

En dehors des permanences, les différentes démarches nécessitent une personne employée à mi-temps.

4°- ACTION POUR LE LOGEMENT

- Réservation de 50 logements pour familles avec la Société Home Atlantique
- Réservation de 50 chambres pour isolés au Foyer Coopératif du Sillon de Bretagne.
- Action socio-éducative avec les étrangers de la Cité de l'Abbé Pierre et du Petit St Jean
- Rapports avec l'Office Municipal HLM
- Dossiers traités dans l'année : 115

5°- ACTION SOCIALE PRES DES FAMILLES

Dans 8 quartiers, des bénévoles, sous la coordination d'une éducatrice salariée à temps plein, mènent une action près de 200 familles

.../...



.../...

pour les mettre en relation avec les Centres Sociaux, les Centres culturels et les travailleurs sociaux des quartiers.

6°- SCOLARISATION DES ENFANTS

- Enquête près des familles et des écoles primaires de Nantes et Banlieue;
- Nombreuses démarches près des Directeurs et Services Académiques pour la création de CLASSES D'INITIATION toujours inexistantes à Nantes au 1er Janvier 1974
- Quelques réalisations par des bénévoles de classes de rattrapage.

LE G.A.S.P.R.O.M DISPARAIT OU VA-T-IL REPARAITRE

POURQUOI? COMMENT? SOUS QUELLE FORME?

Cinq salariés dont 2 étrangers répondent aux besoins de la population étrangère (Dépannages de tous ordres, traductions, logements, travail regroupements, plus une masse de personnes bénévoles qui font un travail sur les quartiers, les uns pour une meilleure relation humaine, les autres pour se donner bonne conscience, d'autres pour une idée politique de prise en charge de la population par elle-même.

Le GASPROM vivait ainsi depuis 6 ans.

Puis brutalement le Conseil Général ne subventionne plus.

Les vraies raisons les saura-t-on jamais ?

- Position politique de certaines personnes, en certaines occasions
- Restriction financière imposée d'en haut pour ne plus favoriser l'émigration, laissant aux pouvoirs publics la possibilité de gérer directement ce qui les intéresse ( et cela sur l'ensemble de la France.

Il est grave qu'une association loi 1901, recevant des fonds, pour aider une population de main d'oeuvre dont la France a besoin, se voit supprimer les subsides dont elle avait besoin.

Le Gasprom n'est peut-être pas mort, cette pénurie financière permettra-t-elle aux étrangers aux militants, aux travailleurs sociaux de prendre conscience des problèmes de fonds de population ayant un mode de vie, des valeurs des richesses différentes des nôtres, qu'on en fasse pas des assistés de plus et qui confortent ceux qui ont le pouvoir.

Une commission doit se mettre en place qu'en sera-t-il ?

Quel rôle ont les travailleurs sociaux ?

les familles étrangères posent de plus en plus de problèmes dans les quartiers, comment y répondront nous ?

A nous de renvoyer aux organismes officiels (Préfecture, Mairie, CAF etc... ce que nous vivons pour réclamer la mise en place de ce comité, qu'il donne aux étrangers les moyens de répondre eux-mêmes à leurs propres difficultés

Dans le prochain bulletin de l'A.P.T.S., il sera fait appel aux témoignages des travailleurs immigrés eux mêmes, quant à leur point de vue sur la cessation d'activités du Gasprom.



CIRCULAIRE P. S. M. N° 06-73 du 27 MARS 1973  
relative à la constitution de comités consultatifs départementaux  
d'actions sociales au des travailleurs étrangers.

-----

Le Ministre d'Etat chargé des affaires sociales à :

Messieurs les Préfets de région,  
Messieurs les Préfets,  
Messieurs les chefs des services régionaux de l'action  
sanitaire et sociale (pour information),  
Messieurs les directeurs régionaux du travail et de la  
main d'oeuvre (pour information),

Par une circulaire n° 106, en date du 2 Mai 1972, je vous avais demandé de me faire connaître s'il existait, dans votre région, ou dans votre département, un organisme de consultation appelé à émettre des avis ou à collaborer à la préparation des décisions intéressant les travailleurs étrangers. Je vous avais indiqué, en même temps, que de telles initiatives me paraissent heureuses et que j'en envisageais la généralisation.

J'ai pu constater, par les réponses reçues, que ces initiatives avaient été en fait peu nombreuses, jusqu'à présent. Ceci peut tenir à des causes diverses, parmi lesquelles un scepticisme parfois justifié à l'égard de la création de commissions nouvelles, une tâche déjà lourde pour les fonctionnaires appelés à animer ces commissions, une idée insuffisamment précise des attributions des nouveaux organismes.

Il est vrai aussi que certains problèmes intéressant l'ensemble de la population, et par conséquent les migrants, peuvent être évoqués déjà dans le cadre d'organismes existants comme la délégation départementale du groupe interministériel pour la résorption de l'habitat insalubre ou les comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. Il ne peut être évidemment envisagé de créer une instance susceptible de faire double emploi avec une autre déjà en place, en particulier avec celles qui viennent d'être mentionnées.

Mais il peut convenir parfois de procéder à un réexamen des compétences, compte tenu du fait que la responsabilité de l'ensemble de l'action sociale spécifique à réaliser au profit des travailleurs étrangers relève du ministère d'Etat chargé des affaires sociales et de la direction de la population et des migrations, laquelle dispose en tout état de cause des services des directions départementales du travail et de la main d'oeuvre.

.../...



Par ailleurs, il y a lieu de considérer que la majorité des Associations concernées souhaite la mise en place d'organismes leur offrant la possibilité d'une concertation entre elles et avec les pouvoirs publics et l'occasion de coordonner leurs efforts. Le département semble être l'échelon le plus approprié pour la constitution de ces organismes, l'action sociale exigeant d'être structurée le plus possible des bénéficiaires. Ceci n'enlève rien du reste à la nécessité d'une coordination au niveau régional et à l'utilité des avis qui peuvent être émis à ce niveau. Ces avis ont été demandés récemment, lors de l'enquête du 31 Juillet 1972 sur ma demande, vous avez aussi procédé à la désignation de coordinateurs régionaux ; j'ai enfin sollicité, au titre du budget pour 1974, des crédits permettant de renforcer les effectifs de ces coordinateurs.

Pour les raisons qui viennent d'être indiquées, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la création de comités consultatifs départementaux d'action sociale au profit des travailleurs étrangers. Ces comités, lorsqu'ils auront été mis en place, seront appelés à se substituer aux comités départementaux de service social de la main d'oeuvre étrangère prévus par l'arrêté du ministre du travail en date du 7 avril 1939 dont la structure et le rôle ne répondent plus aux nécessités actuelles et qui ont, en fait, pour la plupart cessé toute activité. Vous voudrez bien vous inspirer pour l'institution, la composition, les attributions et les conditions de fonctionnement des nouveaux organismes des directives ci-dessous exposées. Il s'agit du reste dans mon esprit d'une ligne générale à respecter, qui ne vise pas un modèle unique. Une certaine souplesse est la densité plus ou moins forte de la population étrangère ou le caractère plus ou moins aigu des problèmes à résoudre. A cet égard, il va de soi que vous serez les meilleurs juges des adaptations nécessaires.

a) Création du Comité :

Je souhaiterais qu'un comité consultatif soit créé auprès de vous, en principe dans chaque département. L'arrêté préfectoral qui procédera à cette création devra porter en même temps abrogation de votre arrêté relatif au comité départemental de service social de la main d'oeuvre étrangère.

b) Composition :

Seront appelés à siéger au comité : les représentants des services administratifs intéressés (notamment, service des étrangers, direction départementale de l'équipement, délégation du G.I.P., action sanitaire et sociale, travail et emploi, éducation nationale) ; des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales ; des associations à compétence nationale - le S.S.A.B. en tout état de cause - ou locale ; des organisations syndicales d'employeurs et de salariés des plus représentatives au plan national.



.../...

- 3 -

Il est possible que vous estimiez bon de désigner également des représentants du conseil général de certaines municipalités, et enfin toute personne que vous jugeriez qualifiée.

Le nombre des membres du comité pourra donc varier dans chaque cas particulier. Il paraît préférable d'en laisser la fixation à votre appréciation. J'estime toutefois qu'il ne devait pas être inférieur à 12, ni supérieur à 24.

Quant à la présence du comité, dans l'hypothèse où elle serait confiée à l'un de vos représentants, l'autorité de ce dernier devrait correspondre naturellement à la complexité comme à la variété des problèmes à débattre. En principe, ce devrait être le fonctionnaire qui suit directement auprès de vous l'ensemble de ces questions.

c) Attributions du comité :

La compétence du comité départemental s'étendra à l'ensemble de l'action sociale spécifique exercée au profit des travailleurs étrangers : logement, accueil, action éducative, socio-éducative, sanitaire et médicale. Par extension, ses attributions couvriront les interventions intéressant les groupes de population qui posent des problèmes d'adaptation analogues à ceux des étrangers.

Dans le cadre de sa compétence, le comité permet un échange d'informations entre les différents services et organismes concernés et une coordination de leurs efforts. Il offre une possibilité de concertation orientée vers une détermination en commun des actions nouvelles à entreprendre, une amélioration et une uniformisation des méthodes d'intervention. Il donne son avis sur les questions que vous lui soumettez, notamment lors de l'élaboration des programmes d'action sociale. Il fait toute suggestion et reçoit toute information entrant dans le domaine de sa compétence.

d) Fonctionnement :

Il semble malaisé, eu égard à la diversité des situations, de fixer une périodicité uniforme pour les réunions de ces comités. Mais il peut paraître raisonnable d'envisager qu'ils se réuniront deux ou trois fois par an au moins. Les procès-verbaux de ces réunions plénières devront m'être adressés en deux exemplaires, accompagnés, le cas échéant, des commentaires que vous croiriez devoir y ajouter.

En outre, eu égard au nombre des membres du comité comme au caractère très divers des problèmes débattus, il pourra être opportun de constituer au sein du comité ou de lui adjoindre des commissions techniques ou des groupes de travail chargés d'étudier des problèmes particuliers et de proposer au comité les solutions à adopter. Ces groupes de travail exerceront leur mission dans le cadre des attributions dévolues au comité, mais

.../...



pourront, le cas échéant, comprendre des personnes qualifiées ne faisant pas partie du comité proprement dit. Cette façon de faire permettra d'éviter parfois des débats de caractère général sans réelle efficacité, d'examiner concrètement les affaires et de préparer les conclusions à adopter en assemblée plénière. Il serait souhaitable que ces groupes spécialisés correspondent aux quatre secteurs proposés et définis par la circulaire du 31 Juillet 1972, à savoir : le logement, l'accueil, l'action éducative, et promotionnelle, l'action sociale.

Je vous remercie du soin que vous voudrez bien apporter à la mise en oeuvre de la présente circulaire. Je vous serais reconnaissant de me faire part des mesures que vous aurez prises pour son exécution et de m'adresser notamment une copie de l'arrêté pris par vos soins pour la constitution du comité, arrêté que je souhaiterais voir intervenir autant que possible avant le 15 Juillet 1973.

EDGAR FAURE.

CIRCULAIRE P.S.M. n° 11-73 du 12 JUIN 1973  
portant rectificatif à la circulaire n° 06-73 du 27 Mars 73  
relative à la constitution de comités consultatifs  
départementaux d'action sociale au profit des travail-  
leurs étrangers.  
(non parue au Journal Officiel)

Circulaire modifiée : circulaire n° 06-73 du 27 Mars 73

Le ministre du travail, de l'emploi et de la population à

Messieurs les préfets de région,  
Messieurs les préfets,  
Messieurs les chefs de services régionaux de l'action  
sanitaire et sociale (pour information)  
Messieurs les directeurs départementaux de l'action  
sanitaire et sociale (pour information),  
Messieurs les directeurs régionaux du travail et de la  
main d'oeuvre (pour information),  
Messieurs les directeurs départementaux du travail et  
de la main d'oeuvre (pour information).

Selon les informations qui viennent de me parvenir, l'interprétation donnée à ma circulaire P.S.M. n° 06-73 du 27 mars 73, en ce qui concerne les comités départementaux de service social de la main d'oeuvre étrangère paraît soulever quelques difficultés.

.../...



.../...

Il me paraît donc nécessaire de préciser que, s'il est bien entendu que le rôle consultatif général des ~~comités~~ comités se trouve transféré aux nouveaux comités départementaux d'action sociale au profit des travailleurs étrangers, il n'est pas question pour autant de remettre en cause l'association au plan départemental des autorités préfectorales et du service social d'aide aux immigrants par l'intermédiaire des services sociaux de la main-d'oeuvre étrangère tant, notamment, en ce qui concerne le recrutement des assist ~~antes~~ sociales que l'utilisation des subventions des conseils généraux.

Dans ces conditions, il conviendra de lire comme suit le 4<sup>o</sup> alinéa de la page 2 de la circulaire du 27 Mars 1973, la fin du paragraphe étant supprimée :

A-Création de comité :

"Je souhaiterais qu'un comité consultatif soit créé auprès de vous, en principe dans chaque département".

Pour le Ministre et par délégation :

Le maître des requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de la population et de ~~migrations~~  
migrations

CH. BARBEAU



